



DEPARTEMENT DE  
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARMANDE

**VILLE  
de  
TONNEINS**

Nombre de Membres en  
exercice : 28  
Présents : 19  
Excusés : 3  
Absents : 6  
Procurations : 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 13 février 2020

Délibération n° 2020/02/007 - 7 - Accord à la création du Périmètre délimité des abords (PDA) - Ancienne manufacture de Laperche dite « Domaine de Saint-Germain »

L'an deux mille vingt et le treize février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 6 février 2020.

**Etaient présents** : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS - Madame KULTON - Monsieur LAUMET - Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE - Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET - Monsieur CRISTOFOLI – Madame LE CHARPENTIER - Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET - Monsieur HYON – Madame ROUBET - Monsieur BARD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA - Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT

**Excusés** : Monsieur BOUCHAUD – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

**Absents** : Madame BORDES – Madame LOUBIAT-MOREAU – Monsieur DUFFAU – Madame TACCO – Madame PUJOLE – Madame VESQUE

**Ont donné procuration** :

- Monsieur BOUCHAUD à Monsieur LAOUANI  
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel DUROSIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n°2019/07/096 en date du 2 juillet 2019, la Commune de TONNEINS a donné un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords proposé par l'architecte des Bâtiments de France, autour de l'ancienne manufacture de Laperche dite « Domaine de Saint-Germain ».

Pour rappel, cette procédure conformément aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du Patrimoine, permet de définir un périmètre comprenant les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Le projet a été soumis à une enquête publique unique conjointement à la révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement eaux usées et à la création du zonage d'assainissement pluvial, du 21 octobre au 22 novembre 2019.

Le commissaire enquêteur après avoir consulté le propriétaire du Domaine de Saint-Germain le 23 septembre 2019 et recueilli son avis favorable le 19 novembre 2019, a émis un avis favorable au projet de création du Périmètre Délimité des Abords dans son rapport et conclusions du 22 décembre 2019.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (POUR : 17 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 4 [Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI]),

- **DONNE** son accord à la création du Périmètre Délimité des Abords autour de l'ancienne manufacture de Laperche dite « Domaine de Saint-Germain ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 21 FEV. 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Dante RINAUDO

